

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 10 mai 2023 à 20h00

ORDRE DU JOUR

Ouverture

Nomination d'un secrétaire de séance

A/ Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre récemment, en vertu de la délibération prise par l'Assemblée Municipale donnant délégations au Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant TTC
23-21	28/03/2023	Contrat de dératisation et de désinsectisation des bâtiments communaux, avec la société 3DI, pour deux passages par an sur chacun des bâtiments. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er avril 2023. Il est tacitement reconductible 3 fois 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2027.	1 920 € TTC par an
23-22	28/03/2023	Contrat de dératisation et de désinsectisation des cuisines, avec la société 3DI, pour 4 passages par an pour la cuisine Molière, et deux passages par an pour les cuisines Corneille, Le Parc et Couvry. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er avril 2023. Il est tacitement reconductible 3 fois 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2027.	2 880 € TTC par an
23-23	04/04/2023	Avenant n°1 au contrat KONE, ayant pour objet de corriger le taux de TVA applicable dans le cadre de la maintenance des deux ascenseurs pour personne à mobilité réduite (5,50% et non 20%), et donc de modifier le montant annuel TTC du contrat souscrit pour la maintenance de deux ascenseurs et deux EPMR.	5 195,59 € TTC par an pour les 4 équipements
23-24	04/04/2023	Audit fonctionnel pour la collectivité de Gargenville avec la société VAN ERPE.	11 500 € TTC
23-25	13/04/2023	Demande de financement au titre de la DETR "Programme rénovation énergétique". Travaux de rénovation énergétique et thermique par remplacement des menuiseries de la salle polyvalente.	Montant estimatif de la dépense : 12 207,83 € TTC Montant max de la subvention : 3 051,95 € Montant restant à charge : 9 155,88 € TTC
23-26	13/04/2023	Demande de financement au titre de la DETR "Nouvelles technologies", Equiper des classes des écoles maternelles et élémentaires en VPI et en matériel informatique.	Montant estimatif de la dépense : 8 352,90 € TTC Montant max de la subvention : 2 784,30 € Montant restant à charge : 5 568,60 € TTC
23-27	17/04/2023	Contrat de dépoussiérage des réseaux aérauliques, avec la société ASS' AIR, Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 17 avril 2023. Il est tacitement reconductible 2 fois 12 mois, soit jusqu'au 16 avril 2026.	14 844 € TTC par an
23-28	18/04/2023	Convention relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie. La convention est conclue pour une durée initiale de 4 ans à compter de sa date de signature par les parties. Elle est ensuite renouvelable annuellement par tacites reconductions.	Gratuit

B/ Notes de synthèse :

- 1 - Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2 - Remplacement de Madame Nathalie LE HELLEGOUARCH, démissionnaire, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 3 - Remplacement de Madame Nathalie LE HELLEGOUARCH, démissionnaire, à la prévention routière
- 4 - Remplacement de Madame Nathalie LE HELLEGOUARCH, démissionnaire, au comité consultatif des Seniors
- 5 - Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €
- 6 - Révision des tarifs de restauration en cantine scolaire
- 7 - Révision des tarifs de l'ALSH 3-10 ans, du centre ados 11-17 ans et de l'accueil périscolaire
- 8 - Révision des tarifs Culture 2023 / 2024
- 9 - Fixation des tarifs du séjour à Clécy de l'Accueil de Loisirs « Le Parc » en Juillet 2023
- 10 - Fixation des tarifs du séjour à Clécy du Centre Ados en Juillet 2023
- 11 - Fixation des tarifs du séjour à la ferme d'Écancourt de l'ALSH « La Ruche » en Août 2023
- 12 - Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2023 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
- 13 - Sponsoring avec contrepartie (publicité) - Annule et remplace la délibération n° 23C22 du 03 avril 2023
- 14 - Convention autorisant des photographes et vidéastes bénévoles à fournir des images pour la Commune
- 15 - Convention « Mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour une mission de conseil en droit des assurances au sein de la commune de Gargenville »
- 16 - Modification de la charte des ATSEM (Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

Fait à Gargenville, le 28 avril 2023

Affiché, le 02 mai 2023

Le Maire
Yann PERRON



Le Maire
Yann PERRON

